



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 23 décembre 2022 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire (Arrêté N° 1/2022/0480/152), l'autorisation de modifier une station de service fixe de distribution de gasoil située à L-7759 Roost, 6 route de Luxembourg en ajoutant une installation aérienne de stockage et de distribution de solution aqueuse d'urée (« AdBlue ») a été accordée à la Shell Luxembourgeoise s.à.r.l..

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 04 janvier 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

